

A Plélan le Grand le 14 octobre 2020

Destinataires :  
**Familles et proches des résidents**

**OBJET : Actualisation des mesures face à la recrudescence du Covid19**

Madame, Monsieur,

Le département 35 est passé depuis début septembre en zone rouge de circulation du virus Covid19. Dans ce cadre, l'ARS nous incite à adapter nos organisations afin de limiter le risque de contamination dans nos établissements.

Contrairement à ce que l'on peut entendre, le Covid19 est toujours aussi virulent et le nombre d'Ehpad touchés en Bretagne est en moyenne de 5 par semaine depuis mi-août.

C'est pourquoi après consultation des membres du CVS, nous avons décidé de mettre en place de **nouvelles dispositions à compter de ce vendredi 16 octobre 2020 :**

➤ **Concernant les visites :**

**A compter du 16 octobre, les visites des résidents seront toujours possibles mais elles seront conditionnées à la prise préalable d'un RDV auprès de l'accueil** (soit par téléphone au 0299816185 soit par mail à [accueil@ehpad-villa-st-joseph.fr](mailto:accueil@ehpad-villa-st-joseph.fr) du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30)

Le nombre de visites sera limité à **3 visites par résident et par semaine**. Le nombre de visiteurs est toujours limité à 2 par visite.

Par ailleurs, les règles ci-dessous devront être rigoureusement respectées ; à défaut, le visiteur pris en faute pourra se voir interdire d'accès à l'établissement pour une durée fixée à 7 jours.

- Inscription du visiteur sur le registre à l'accueil et respect des gestes barrières : désinfection des mains à la solution hydro alcoolique, port obligatoire d'un masque chirurgical fourni par l'établissement pour tous les visiteurs, y compris les enfants durant toute la visite, visite exclusivement en chambre ou dans le parc, pas de contact physique, ni d'embrassades. Nous constatons en effet que malgré nos nombreuses sensibilisations, certains visiteurs ne respectent toujours pas les mesures barrières.

➤ **Concernant les sorties extérieures**

A compter du 16 octobre, **les sorties individuelles à l'extérieur devront être limitées aux situations exceptionnelles.**

En cas de sortie à l'extérieur, les résidents devront à leur retour dans l'Ehpad porter un masque chirurgical au sein des locaux communs et prendre leur repas en chambre et ce, pendant une durée de 7 jours afin d'éviter tout risque de contamination en salle à manger.

Nous sommes bien conscients que ces nouvelles dispositions sont contraignantes mais elles visent avant tout à **garantir la sécurité collective** des personnes âgées accueillies au sein de l'EHPAD.

C'est pourquoi, nous vous invitons à relayer activement cette information aux autres membres de votre famille et à toute personne susceptible de venir rendre visite aux résidents.

Nous veillerons à réévaluer ces mesures dans les quinze jours en fonction de l'évolution de la situation sur le territoire.

Nous vous remercions de l'attention portée à ce courrier et nous restons bien entendu à votre disposition pour tout complément d'information.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.

**Marina MALARD**  
**Directrice**